

Démarches à effectuer

Publié le 25/08/2016

<https://www.leliondangers.fr//demarches-effectuer>



Déclarer sa nouvelle adresse

Pensez à informer les organismes publics et privés auxquels vous êtes rattachés. Pour vous faciliter les choses, l'État propose un service gratuit de déclaration en ligne.

S'inscrire sur listes électorales

Vous avez jusqu'au 31 décembre de l'année en cours pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune, afin de pouvoir voter l'année N+1.

Votre précédente commune de rattachement sera automatiquement informée de votre nouvelle inscription.

Pour vous inscrire, présentez-vous en mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Modifier sa carte grise

Vous avez un mois pour faire le changement d'adresse sur votre carte grise, sous peine d'amende.

Vous pouvez enregistrer votre nouvelle adresse www.service-public.fr ou vous rendre à la Sous-préfecture de Segré ou à la Préfecture d'Angers.

S'abonner au service des eaux

Contactez la SAUR, organisme gestionnaire, au 02 44 71 05 50 ou inscrivez-vous en ligne sur www.saurclient.fr

S'abonner au service de collecte des déchets

Contactez le SISTO, organisme gestionnaire, au 02 41 92 52 72 ou inscrivez-vous en ligne sur www.sisto.fr

Inscrire son enfant à l'école

Pensez aux inscriptions à l'école, à la restauration scolaire, à la garderie périscolaire...

En un clic

[SISTO - inscription en ligne](#)

[SAUR - inscription en ligne](#)